

COMMUNE D'ÉTROEUNGT

-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Séance du 10 juillet 2023  
-----

Le Conseil Municipal d'Étroeungt s'est réuni à la Mairie d'Étroeungt pour la séance du lundi 10 juillet 2023 à 20H00, sur convocation en date du 04 juillet 2023, et sous la Présidence de Monsieur JUSTICE Vincent, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Vincent JUSTICE Maire, Bernadette GRANDIN Adjointe, José PRISSETTE Adjoint, Jérôme MAIRESSE Adjoint, Magali NOULÉ, Frédéric EVRARD, Laetitia PAINCHART, Anne-Sophie COUVREUR, Aurélie GARIN, Guillaume SOUDRY, Sophie MONGÉ et Nathalie MILAN Conseillers Municipaux

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. François DESENCLOS, M. Alexis De Kerle, Mme Alexandra GULER

**PROCURATIONS** : M. François DESENCLOS donne procuration à M. Guillaume SOUDRY  
Mme Alexandra GULER donne procuration à M. Vincent JUSTICE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : M. José PRISSETTE

**Ordre du jour** :

- Intervention du conseiller en énergies renouvelables du PNRA.
- Convention Lalaut traiteur.
- Tarifs cantine et garderie.
- Questions diverses.

**INTERVENTION DE M. MELVIN DELJEHIER, CHARGE DE MISSION TRANSITION ENERGETIQUE DU PNRA :**

M. le Maire informe l'Assemblée d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques soit : sur la toiture du préau donnant dans la cour de la salle des fêtes, soit sur la toiture de l'école.

A cet effet il a sollicité l'intervention de M. Melvin DELJEHIER, pour présenter aux élus le résultat de la pré-étude effectuée sur notre patrimoine communal et les besoins nécessaires à notre autoconsommation en fonction des périodes de l'année. Il s'avère que le meilleur des scénarios serait l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du préau de la cour de la salle des fêtes permettant ainsi de produire suffisamment d'énergie pour alimenter en autonomie une partie de nos bâtiments communaux. Le projet serait subventionné par le département grâce à un nouveau dispositif de prise en charge à hauteur d'au moins 70%, permettant ainsi un retour sur investissement en moins de 3 ans. À l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord pour poursuivre l'étude et envisager par la suite de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département.

## CONVENTION SARL LALAUT TRAITEUR

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention entre la Commune et la SARL LALAUT TRAITEUR concernant la fourniture et la livraison des repas destinés aux enfants de l'école d'Etroeungt pour l'année scolaire 2023/2024.

Il annonce la proposition de la SARL LALAUT TRAITEUR pour le prix du repas qui est fixé à 3,65 € pour l'année scolaire 2023/2024 ce qui fait une augmentation de 7 centimes par rapport à l'année scolaire 2022/2023.

Après débat, le Conseil Municipal **décide**, à la majorité : 13 pour, 1 abstention (Laëtitia PAINCHART) d'accepter la proposition de tarif et autorise M. le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2023/2024 avec la SARL LALAUT TRAITEUR de Boulogne sur Helpe.

## TARIFS CANTINE

Il convient maintenant de délibérer sur les tarifs cantine applicables pour l'année scolaire 2023/2024. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur 3 choix :

**Pas d'augmentation** : 4 voix pour : (Nathalie MILAN, Sophie MONGE, Aurélie GARIN, Laëtitia PAINCHART).

**Augmentation de 3 centimes par repas** : 5 voix pour (José PRISSETTE, Frédéric EVRARD, Anne-Sophie COUVREUR, Guillaume SOUDRY, François DESENCLOS).

**Augmentation de 5 centimes par repas** : 4 voix pour (Vincent JUSTICE, Alexandra GULER, Jérôme MAIRESSE, Bernadette GRANDIN).

**Abstention** : 1 voix (Magali NOULE).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, à la majorité : d'augmenter les tarifs de 0,03 € par repas à compter du 11 juillet 2023.

Tarifs repas pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Repas pour les enfants de l'Ecole Maternelle : 3,53 €
- Repas pour les enfants de l'Ecole Primaire : 3,98 €
- Repas pour les Adultes : 5,58 €

## TARIF GARDERIE

Le Maire rappelle à l'Assemblée le tarif de la garderie municipale qui était en vigueur pour l'année scolaire 2022/2023, à savoir 1€ par enfant et par jour avec présence le matin et/ou le soir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** par (2 voix contre Mme Bernadette GRANDIN, Mme Magali NOULE, et 12 voix pour) de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale pour l'année scolaire 2023/2024.

## QUESTIONS DIVERSES

Robot tondeuse : biodiversité, une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population sera effectuée dans le prochain journal communal.

Problème déjection canine sur les trottoirs : proposition de sanctions envers les propriétaires : un arrêté municipal a été pris.

Problème accotement chemin d'Orniaux : un remblaiement où cela est nécessaire sera effectué en régie.

Etat d'avancement du projet du Magasin : Nous sommes dans l'attente des mesures de la Région.

Devenir des bâtiments Ecole Saint Joseph : pour l'instant aucun contact n'a été établi avec les propriétaires.

Devenir du bâtiment sur Solférino : dans l'attente il sert de stockage pour les ateliers communaux.  
Compte rendu du Conseil d'Ecole : bilan des actions et projection des effectifs pour la rentrée 2023/2024.

Passage du Jury des Maisons Fleuries le Mardi 18 juillet : RdV en mairie à 18h.

PLUI 3CA – Organisation de l'Enquête Publique du 4 septembre – 9h - au 5 octobre 2023 – 17h -

Inauguration du plateau Multi Sports le 3 septembre 2023 à 10h.

La séance est levée à : **22 h 45**